Pour aider au triomphe de la liberté ;

Lisez et Diffusez

L'ESPAGNE ANTIFASCISTE

Grand Hebdomadaire Illustré

rédigé à Barcelone sous le contrôle de la CNT-FAI

édité à Paris, 33, rue Grange-aux-Belles (10e)

par

L'Union Fédérative

des Comités Anarcho-Syndicalistes

ADMINISTRATEUR :

L. Laurent, 26 av. des Bosquets, Aulnay-s-Bois (S.-et-O.)

C. C. P. Laurent Paris 589-76

ABONNEMENTS :

3 mois : 5 fr. ; 6 mois : 10 fr. ; Un an : 20 fr.

Le numéro : 40 centimes.

EA

Le plus fort tirage de la presse libertaire française

Le gérant : A. PRUDHOMMEAUX

IMP. COOP. LA LABORIEUSE, NIMES

N° 4-5-6 **15-6-1936**

Les Cahiers de "TERRE LIBRE"

Publication Mensuelle

ISAAC PUENTE

Le Communisme libertaire, but de la C.N.T.

TROISIÈME EDITION (ABRÉGÉE)

DE

« CE QUE SERA LA REVOLUTION ESPAGNOLE »

Prix : 5 fr.

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE « LA LABORIEUSE »

Rue Emile-Jamais, 10

NIMES

NOTE DE L'EDITEUR

En corrigeant la deuxième édition de la présente brochure, le 5 juin 1936, nous la faisions précéder des lignes que voici :

« L'Espagne libertaire représente pour les révolutionnaires d'aujourd'hui leur plus grande raison d'espérer et pour les capitalistes leur plus grande raison de craindre. Ne nous étonnons pas si la presse du Front national calomnie, tandis que celle du Front populaire garde un silence pudique. Le peuple espagnol est en train de faire sa véritable révolution, dans un élan qui laisse attérés et impuissants les politiciens de droite et de gauche, de Gil Roblès à Largo Caballero — en passant par les « démocrates » Azana, bourreau de Casas-Viejas, et Lerroux, bourreau des Asturies.

» Ou va cette révolution, que les paysans espagnols ont déjà commencée en expropriant *illégalement* et *collectivement* les terres des féodaux et du clergé et que les ouvriers espagnols feront aboutir, le jour où ils s'empareront, les armes à la main, de tout l'appareil industriel de leur pays ?

» Se bornera-t-elle à des demi-mesures, comme fit l'occupation des usines en Italie, et se perdra-t-elle dans les sables d'un réformisme politique qui ramènerait bientôt toutes les horreurs du passé ? Nous ne le croyons pas. La Confédération anarcho-syndicaliste (C.N.T.) et la Fédération anarchiste (F.A.I.), après avoir traversé toutes les épreuves de la dictature, de la réaction, de l'illusionnisme démocratique, et de la lutte en ordre dispersé, sont maintenant en voie de devenir la force dominante. Leur programme, d'une simplicité et d'une précision lumineuses, généralise en une vaste propagande l'initiative spontanée des avant-gardes populaires. »

L'orage que nous prévoyions alors s'est abattu sur toute l'Espagne, et nous n'avons pas un seul mot à changer dans cette préface — nos espoirs, nos desseins, nos haînes, restent les mêmes qu'alors, mais combien plus précis ! Seul, l'auteur de la brochure (que nous retraduisons ici sous une forme abrégée et plus simple) a disparu dans la tourmente — Isaac Puente a été tué par les fascistes La nouvelle de sa mort a douloureusement frappé tous ceux qui avaient appris à son école l'art de penser et de vivre en hommes libres...

Dors en paix, camarade. Cette leçon ne sera pas oubliée !

A.P.

Le Communisme libertaire, but de la C.N.T.

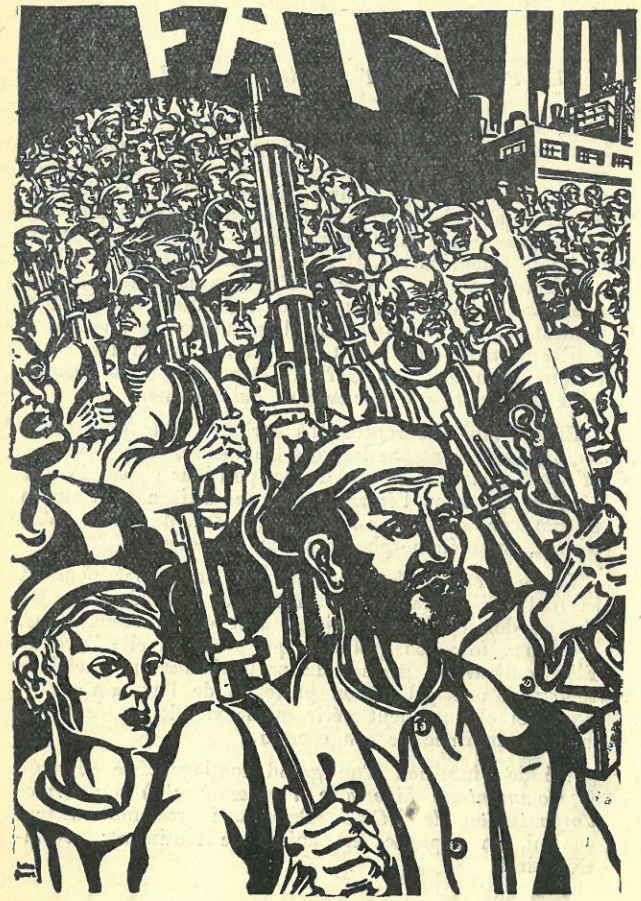

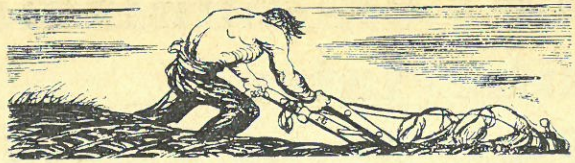

LE PROLETARIAT IBERIQUE ET LA CNT

La Confédération Nationale du Travail représente le mouvement émancipateur du prolétariat, dégagé des entraves réformistes et désabusé de l'escamotage politique. Elle a trouvé le droit chemin. Celui de l'action directe, qui mène infailliblement à l'implantation du communisme libertaire, parce qu'il est celui de toute véritable émancipation. Il ne s'agit pas de construire une « organisation forte » capable d'en imposer à ses propres membres et aux étrangers, mais de réaliser une finalité libératrice. Il ne s'agit pas d'un « idéal intérieur » à cultiver, mais d'un front de combat à garder et à étendre. Son idéal, la C. N. T. l'emprunte à la spontanéité anarchiste qui l'oriente et qui l'anime.

Elle a subi des répressions barbares. Elle s'est laissé séduire naïvement par les voix trompeuses du réformisme et les chants de sirène de la politique ; par là fut réalisée seulement l'émancipation des dirigeants et autres rédempteurs des masses, qui subitement, de frères qu'ils étaient, se métamorphosèrent en ennemis.

Le mouvement émancipateur du prolétariat poursuit sa maturité à travers les mensonges qui l'égarent. De chaque défaite, il sort rajeuni avec de nouveaux élans. C'est une force en gestation qui porte en elle l'avenir. Elle contient les germes du perfectionnement social et répond à une palpitation profonde de l'humain ; c'est pourquoi elle ne peut périr même si elle est cent fois encore détournée de son chemin.

Né de l'intuition d'un grand contingent de révoltés, *le Communisme Libertaire a aujourd'hui à son service l'organisation de laCNT*. Demain, il rassemblera tout ce qui, en Espagne, est animé de sentiments révolutionnaires.

LES DEUX ASPIRATIONS FONDAMENTALES

L'homme, par l'effet de son mode d'existence et de sa nature profonde, a deux aspirations inépuisables : « Le pain », c'est-à-dire ce qu'il faut pour satisfaire ses besoins économiques (nourriture, vêtement, habitation, instruction, assistance sanitaire, moyens de communications, etc...) et « la liberté », c'est-à-dire la disposition de ses propres actions. Une obligation extérieure ne nous répugne pas comme telle, puisque nous transigeons avec celles que nous imposent les lois de la nature. Mais nous la rejettons et nous nous révoltons lorsqu'elle est le produit du caprice, de la volonté arbitraire d'autres hom-

Il est si vif, si intense, ce sentiment de liberté, cette aspiration à disposer de nous-même, qu'il a fait passer en proverbe le cas de l'hidalgo espagnol, qui pour la conserver, traîne sa misère sur les chemins, renonçant au pain assuré, à la tranquillité et à la chaleur de l'asile, parce qu'en échange on lui demande de se soumettre à une discipline de caserne.

Le communisme libertaire doit rendre compatible la satisfaction des nécessités économiques avec le respect de cette aspiration à la liberté. Par amour pour la liberté, nous répudions un communisme de couvent et de caserne, de termitière ou de ruche, un communisme de troupeau comme celui de la Russie soi-disant « soviétique ».

LA RACINE DU MAL SOCIAL

La misère est le symptôme, mais le mal, c'est l'esclavage. — Si nous nous en tenons aux apparences, nous serons tous d'accord pour signaler que le pire de la société actuelle, c'est la misère. Et cependant, le pire n'est pas la misère, mais bien l'esclavage qui oblige l'homme à succomber devant elle, en l'empêchant de se révolter. De même le pire n'est pas le Capital, qui exploite l'ouvrier et s'enrichit à ses dépens, mais l'Etat, qui le maintient sans défense et le met en ceinture avec les fusils de la force publique et la réclusion dans les cachots.

Toute la méchanceté que nous déplorons dans la société présente (ce n'est pas ici le lieu de le démontrer par le détail) trouve sa source dans l'institution du Pouvoir (c'est-à-dire de l'Etat) et dans l'institution de la Propriété privée (dont l'accumulation constitue le Capital). L'homme est le jouet de ces maléfices sociaux, supérieurs à sa volonté. Par la richesse, il devient vil, malfaisant et égoïste ; par l'autorité, il se change en brute cruelle,

insensible à la douleur humaine. La misère dégrade et la richesse pervertit. L'obéissance réduit l'homme à l'abjection et l'autorité déforme ses sentiments. Rien n'a mes. Nous acceptons une restriction que nous croyons juste, après que nous avons pu la juger telle. Mais nous la repoussons de toutes nos forces quand on nous l'impose, en nous refusant le droit de la discuter.
fait couler plus de larmes et de sang que le capital vorace et insatiable de profits. Toute l'histoire est pleine des crimes et des tortures commises par l'autorité.

L'accumulation de richesse ou l'accumulation de pouvoir aux mains de quelques-uns, ne peut s'accomplir qu'en dépouillant les autres.

Pour détruire la misère comme pour empêcher la servitude, il n'y a qu'à s'opposer à l'accumulation de propriété et de pouvoir, de manière que personne ne puisse prendre au-delà de ses besoins, ni s,arroger le droit de commander sur son semblable.

CE QU'EST LE « COMMUNISME LIBERTAIRE »

Définition : Le Communisme Libertaire est l'organisation de la société sans Etat et sans propriété privée. Pour le réaliser, il n'est pas nécessaire de rien inventer ni de créer aucun organe social nouveau. Les noyaux d'organisation autour desquels s'organisera la vie économique future, sont déjà présents dans la société actuelle : ce sont le Syndicat et la Commune (municipe libre).

Dans le syndicat se groupent spontanément les ouvriers des usines et de toutes les entreprises où se combine le travail de plusieurs.

Dans le municipe libre, assemblée dont l'usage antique remonte aux origines mêmes de l'humanité, se groupent avec la même spontanéité les habitants d'une même localité. Par là un chemin est ouvert à la solution de tous les problèmes de convivence sur la base locale.

Ces deux organismes, avec des normes fédératives et démocratiques, seront souverains dans leurs décisions, sans être soumis à la tutelle d'aucun organisme supérieur. Toutefois, ils seront amenés à se confédérer en vue de l'action commune, et à établir des organes de relation et de communication, constituant des Fédérations d'Industrie.

Ainsi, le syndicat et le municipe libre prennent possession collective ou commune de tout ce qui aujourd'hui est de propriété privée ; ils règlent dans chaque localité la production et la consommation, c'est-à-dire la vie économique.

L'association des deux mots (*communisme* et *libertaire*) indique aussi la fusion de deux idées : l'une collectiviste, qui tend à produire un ensemble harmonieux par la contribution ou coopération des individus, mais au dépens de leur indépendance ; et l'autre individualiste, qui se préoccupe précisément de garantir à l'individu le respect de sa liberté. Le travailleur de l'usine, du chemin de fer ou du bateau, ne pouvant accomplir à lui seul une œuvre complète trouve dans le groupement avec ses compagnons de travail, le moyen de mener à bien l'œuvre commune et de défendre ses intérêts propres par l'intermédiaire du syndicat. Par contre, l'artisan et le travailleur des champs, qui peuvent vivre indépendants et même se suffire à soi-mêmes, ont à cause de cela un penchant tenace à l'individualisme. Le syndicat représente la nécessité de l'organisation collectiviste, et le municipe libre interprète mieux le sentiment individualiste du paysan.

L'ORGANISATION ECONOMIQUE : BASE DE LA SOCIETE

Le Communisme Libertaire se base sur l'organisation économique de la société, l'intérêt économique étant l'unique lien qui soit commun à tous les individus, et où puisse s'établir la coïncidence des forces.

L'organisation sociale n'a dès lors pas d'autre but que de *mettre en commun* ce qui constitue la richesse sociale, c'est-à-dire le matériel et l'outillage de production, et les produits eux-mêmes. *Elle fait également communes l'obligation* de contribuer à la production, chacun suivant ses aptitudes, et *la jouissance* ou l'usage des produits, dans la mesure des nécessités individuelles.

Tout ce qui n'est point fonction ou activité économiques, reste en dehors de l'organisation et en marge de son contrôle. C'est là le domaine inaliénable des initiatives et des activités particulières.

Entre *l'organisation à base politique*, commune à tous les régimes qui se fondent sur l'autorité de l'Etat et *l'organisation à base économique*, propre au régime communiste-libertaire, l'opposition est on ne peut plus radicale ni plus complète. Pour la faire ressortir, nous dresserons parallèlement le tableau comparatif suivant :

Organisation Politique *(Parlementarisme)*	Organisation économique *(Communisme libertaire)*
1. Elle considère le Peuple comme mineur et incapable de s'organiser, ni de se gouverner sans tutelle de l'Etat.	1. Chaque collectivité professionnelle étant admise à organiser son activité propre, l'Etat devient superflu.
2. Toutes les vertus sont monopolisées par l'Etat : en matière d'économie et d'enseignement, dans l'administration de la justice, dans l'interprétation du droit, dans la distribution des richesses, et dans l'organisation de toutes les fonctions.	2. L'initiative passe aux organisations professionnelles : le contrôle de l'enseignement aux instituteurs celui de santé aux professions sanitaires, celui des communications aux techniciens et employés des transports. Le régime intérieur d'une usine est réglé par les techniciens et ouvriers réunis en Assemblée et le contrôle de la production est exercé par la Fédération des syndicats.
3. *L'Etat* est souverain ; il a entre ses mains la force (armée, police, magistrature et prisons). Le peuple est sans défense et désarmé. Ce qui n'empêche pas les démocraties de l'appeler le peuple souverain.	3. La force revient à son origine, de la société au groupe, du groupe à ses composants, et n'étant pas accumulée par quelques individus au nom de la société, chaque individu en possède une part égale, et chaque assemblée la somme de ce qui lui en est concédé par tous.
4. Les hommes se groupent selon les idées politiques, religieuses ou sociales, c'est-à-dire par là où les points de coïncidence sont minimes, puisque c'est précisément dans ce domaine que les divergences et les dissentiments entre les hommes sont innombrables.	4. Les hommes se groupent par l'identité de leurs préoccupations et nécessités professionnelles dans les syndicats, et par la convivence locale et la communauté des intérêts dans le municipe libre. Là, les points de coïncidence sont en nombre maximum.
5. L'Etat, qui est une minorité exigüe, prétend	5. L'assemblée (syndicale, municipale) réunit en

avoir plus de force, plus de capacité et de savoir que les diverses collectivités sociales : « Un seul homme en sait plus long que tous les autres réunis ».	elle le maximum de force, de capacité et de savoir dans ce qui professionnellement lui incombe, ou dans ce qui circonstantiellement lui appartient. A eux tous, ils savent plus qu'un seul homme, même d'une intelligence très avancée.
6. L'Etat, s'appuyant sur une norme fixée une fois pour toutes (Constitution ou Code), compromet l'avenir et fausse la vie sociale qui est multiple et changeante	6. Dans l'organisation syndicale, la norme de conduite à suivre se décide à chaque instant, d'accord avec les circonstances.
7. L'Etat réserve tout pour lui. Au peuple, il ne reste pas autre chose à faire que payer, obéir, produire et se conformer à la volonté de celui qui le commande. L'Etat dit : « Donnez-moi le pouvoir et je vous rendrai heureux ».	7. Faute d'intermédiaires et de rédempteurs providentiels, chacun doit pourvoir soi-même à la direction de son activité propre, s'habituant à se passer de contremaîtres et s'affranchissant en même temps des routines séculaires de la délégation politique.
8. L'Etat divise la société en deux classes antagoniques : ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Inévitablement, cette inégalité entraîne toutes les autres : les puissants reçoivent ce que les autres payent, ils exploitent le travail de leurs subordonnés.	8. Toutes les catégories de citoyens s'égalisent dans la classe unique des producteurs. Les charges sont administratives et temporaires. Elles ne donnent pas le droit à ceux qui les occupent d'abandonner leur part de travail manuel effectif, et leur simple continuité est toujours à la merci des déterminations de l'assemblée (syndicale ou municipale) dont elles relèvent.

9. Il ne concède que des satisfactions fictives et des droits écrits : Liberté, Souveraineté, Justice. Démocratie, Autonomie, et ceci pour maintenir toujours vivant le feu sacré de l'illusion politique.	9. C'est la réalisation pratique de la liberté économique qui est fondamentale. Elle seule réalise la démocratie, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par le peuple. Elle seule réalise le fédéralisme, par la reconnaissance à la commune (et à toute Collectivité Productrice) d'une autonomie et d'une indépendance maximales.
10. Le Progrès et l'Evolution sociale conduisent l'Etat depuis les formes despotiques et absolutistes vers sa mort. Le fascisme déjà, est une solution tardive, et le socialisme autoritaire en est une autre. Ils sont voués à la mort à mesure que se développent la conscience individuelle et la conscience de classe.	10. L'évolution élève les collectivités professionnelles à un niveau d'homogénéité et de perfectionnement croissants. De la défense de l'intérêt égoïste de l'individu, leur rôle et leur capacité passent à l'acceptation de la pleine responsabilité de leur rôle social.
11. Dans l'organisation à base politique, la souveraineté réside dans le sommet. Par-dessus le conseil est la commune ; par-dessus celle-ci la députation ; par-dessus cette autre la préfecture, puis encore le ministre, et au-dessus du gouvernement lui-même, le président.	11. Dans l'organisation économique, la souveraineté réside dans la base. Les décisions d'un comité sont révocables par un conseil ; celles d'un conseil par une assemblée et celles de l'assemblée par le peuple.
12. En régime politique, tout repose sur l'Etat qui est la base de tout. Au peuple, on ne laisse que l'illusion de se croire libre un jour tous les quatre ans.	12. En régime économique, il n'existe point de hiérarchie, mais une délégation conditionnée et passagère dans les Comités. L'Etat est supprimée.

DEUX PARTAGES A FAIRE : RICHESSE ET TRAVAIL

Entre les habitants d'une même nation, il y a deux choses à partager : la richesse, c'est-à-dire les produits destinés à la consommation de tout le peuple, et le travail nécessaire pour la produire. Tel serait le problème devant la justice, l'équité et la raison. Mais dans la société capitaliste, la richesse s'accumule dans une classe, celle où l'on ne produit pas, et le travail incombe à une autre classe, celle qui ne mange pas à sa faim. C'est précisément le contraire de ce qui se passe dans le corps humain, qui toujours donne plus d'aliment, plus de sang, au membre ou à l'organe qui travaille.

La richesse nationale de l'Espagne se monte à une rente annuelle de 25.000.000.000 pesetas. Bien distribuée, il y en aurait assez pour bien alimenter le peuple espagnol qui compte 24 millions d'habitants, ce qui ferait pour chacun plus de 1.000 pesetas par an. Une famille de cinq individus aurait donc 5.000 pesetas annuellement, ce qui permettrait la généralisation d'un certain bien-être.

Mais comme en régime capitaliste, le capital doit produire au moins 5 % d'intérêt annuel, et que l'autorité doit se mesurer à la solde, pour que les uns puissent avoir des millions à gaspiller, il faut qu'il y ait des familles entières réduites à vivre avec la moitié moins de ce qui leur reviendrait en toute équité.

En régime communiste-libertaire, il ne s'agit pas de pesetas, ni de se les partager. Il ne s'agit que de produits qui ne sont plus transformables en argent et ne peuvent donc s'accumuler, mais qui se distribuent entre tous selon les besoins.

L'autre chose à partager est le travail. Et là encore, aujourd'hui, nous trouvons la même injuste et révoltante inégalité. Pour que quelques-uns puissent passer leur vie vautrés dans des fauteuils, d'autres doivent suer huit heures par jour, quand ce n'est pas dix ou quatorze.

Aujourd'hui, sept millions de travailleurs sont occupés à produire toute la richesse, et il leur faut en moyenne huit heures de travail par jour. Si les quatorze millions d'habitants adultes travaillent tous, il leur faudrait seulement quatre heures par jour pour produire la même richesse ou une plus grande encore, car il n'y aurait ni fatigue, ni chômage.

Telle est la résultante nette et claire d'une bonne et juste distribution du travail. Et telle l'utopie que veut réaliser l'anarchiste.

PREMIERES REALISATIONS

Le Communisme libertaire se base sur des organisations déjà existantes, grâce auxquelles il peut assurer la vie économique dans la ville et au village, en tenant compte des besoins particuliers de chaque localité. Ces organismes sont le syndicat et le municipe libre.

Le Syndicat réunit les individus selon la qualification du travail et la convivence quotidienne de l'atelier. Il réunit premièrement les ouvriers d'une usine, d'un chantier ou de n'importe quelle équipe de travail constituant la section syndicale la plus petite, avec autonomie dans tout ce qui lui est particulier. Ces sections réunies avec d'autres semblables forment la branche locale ou régionale d'une industrie déterminée. Les syndicats d'une même localité sont fédérés entre eux, y compris un syndicat des métiers divers ou variables, afin que soient organisés ceux-là mêmes qui ne peuvent fonder leur propre syndicat. La Fédération locale est constituée par l'Assemblée générale de tous les syndiqués, en qui réside le maximum de souveraineté (à son défaut par une réunion des comités de chaque syndicat ou par une délégation de chacun de ces comités).

Le Municipe libre, c'est l'assemblée des travailleurs d'une petite localité, village ou hameau, avec souveraineté pour traiter toutes les affaires communes. Cette institution des plus anciennes a été dépossédée par l'immixion des institutions politiques, mais elle peut recouvrer son ancienne vigueur, en se chargeant de l'organisation de la vie locale.

L'économie nationale résulte de l'harmonie entre les diverses localités qui composent le pays. Quand chaque localité en elle-même a son économie bien administrée et ordonnée, l'ensemble réalise le maximum d'harmonie et de perfection. Ceci ne doit pas être imposé par le haut, mais on veut la voir fleurir de la base, comme résultat spontané, non pas comme un ordre imposé. Si l'accord entre les individus s'établit par les relations entre eux, l'accord entre les localités est l'effet de relations du même genre. Ces relations sont périodiques et circonstancielles dans les assemblées et congrès, persistantes et continues dans les Fédérations d'Industrie, (dont la mission spéciale est d'organiser les communications et les transports en ce qui concerne les industries dont l'importance dépasse le cadre local ou régional).

Dans ce qui suit, nous étudierons séparément l'organisation élémentaire à la campagne, l'organisation à la ville, et l'organisation à l'échelle du pays tout entier.

A LA CAMPAGNE

C'est dans la campagne que le Communisme libertaire s'implantera avec le plus de simplicité : car il suffit d'y mettre en vigueur la Commune libre.

Le Municipe ou Commune libre, c'est la réunion en assemblée, en conseil, de tous les habitants d'un village, d'un hameau, pour l'administration et pour le règlement de toutes choses, en premier lieu de la production et de la distribution.

Aujourd'hui, le Conseil ou Assemblée des habitants d'un village est considéré comme légalement mineur, quant à la disposition de ce qui lui appartient : montagnes, terres et autres propriétés du « commun ». Ses accords sont révoqués et annulés :

1° par la Mairie (cantonale) :

2° par le Conseil provincial, administrateur de ses biens ;

3° par le Gouverneur et autres mandataires de l'Etat.

Trois nids de parasites qui vivent sur le dos du producteur et lui suçent le sang avec leurs impôts, leurs contributions.

Avec la Commune libre, ce n'est pas seulement une partie, comme aujourd'hui, mais la totalité des territoires municipaux qui sera propriété commune. La révolution doit rendre à la communauté :

Les montagnes, les arbres, les prés ;

Les terres de labour ;

Les bêtes de trait et de somme ;

Les maisons, les machines et instruments de travail ; et tous les stocks emmagasinés ou accumulés par les habitants.

1) pour produire et collaborer à l'existence et au maintien de la Commune, et cela, sans autres différences que celles de leurs aptitudes, de leur âge, de leurs connaissances ;

2) pour intervenir dans les décisions administratives des assemblées ;

3) pour consommer selon leurs besoins, le nombre des parents à leur charge, etc.

Celui qui refusera de travailler pour la Commune libre n'aura pas le droit d'en consommer les produits ; il n'aura pas voix dans les assemblées.

La Commune libre sera unie par des liens fédéraux aux autres Communes et aux syndicats des villes, afin d'échanger avec eux les produits et autres choses utiles ou agréables.

Le rôle de la Fédération locale est de coordonner la

vie économique dans le domaine social qu'elle représente, et tout spécialement d'accorder la production et la distribution en vue des besoins de la localité et en vue des demandes des autres villes.

Au lieu de contribution, la Commune livrera à la Fédération ou à la Confédération les produits en excès chez elle, et au lieu de payer l'impôt du sang par un service militaire, la Commune désignera du personnel dans la mesure des besoins pour les travaux d'intérêt public, comme les chemins de fer, les routes, les canaux et bassins d'irrigation, les chûtes d'eau, les reboisements.

En échange de cette coopération aux intérêts de la région ou de la nation, les habitants de la Commune libre pourront jouir des services et des produits qui ne dépendent pas de la localité, tels que :

Postes, télégraphe, téléphone, voies de communication, transports, lumière et force électrique ;

Asiles, hôpitaux, sanatoriums, stations balnéaires ;

Enseignement du second degré et universitaire ;

Articles et objets non fabriqués dans la localité.

L'individu a pour fonction de contribuer par son travail au bien-être général, par égoïsme même. La Commune libre a pour fonction de contribuer dans la mesure de ses moyens à l'organisation nationale de la production. Et la production doit augmenter... Quand l'eau abonde, nul ne l'accapare.

La production augmentera ·

Grâce au labour et à la culture d'ue plus grande étendue de terres, d'autant plus qu'aujourd'hui cette surface cultivée est réduite anormalement ;

Grâce à une main d'œuvre plus nombreuse, d'autant plus qu'aujourd'hui beaucoup de ruraux chôment et que d'autres ne veulent pas travailler ;

Grâce au travail en commun, avec toutes les machines et tout le bétail dont on puisse disposer ;

En rendant enfin le travail plus agréable.

Le paysan ne doit pas avoir peur de ce communisme libertaire ni de l'institution de la Commune libre. Ses ancêtres n'ont-ils pas vécu d'une façon fort semblable ? Ils travaillaient déjà en commun sur les chemins : ils avaient l'usu-fruit des terres du « commun » ; tiraient leur bois à brûler, chaque année, des arbres du « commun », et c'est dans les prairies du « commun » qu'ils menaient paître leur bétail.

Il y a, dans les coutumes rurales, des précédents, des procédés pour résoudre toutes les difficultés qui pourraient se présenter ; mais ce n'est plus la volonté d'un individu, même élu à cette fin par les autres qui doit décider ; c'est l'accord de tous.

A LA VILLE

A la ville, le Municipe libre prend la forme d'une Fédération locale de syndicats, ou même plusieurs organisations de ce genre relatives aux différents quartiers. La souveraineté locale réside donc dans l'Assemblée générale de tous les producteurs syndiqués de la ville ou du quartier.

Au moment de la Révolution, les syndicats prennent possession collective des usines, ateliers et chantiers ; des habitations, édifices et domaines privés ; des établissements et services publics ; des stocks de matières premières et des produits fabriqués.

La distribution est organisée par les syndicats de producteurs, grâce à l'intermédiaire des coopératives, ou par le moyen des boutiques et des marchés.

Pour jouir de la participation aux richesses consommables, il faut être porteur du carnet de producteur distribué par le syndicat et dans lequel sont indiqués d'une part, le nombre de personnes à la charge (par exemple le nombre d'enfants), de l'autre les jours ou heures de travail fournies. Seuls les enfants, vieillards ou malades reçoivent le nécessaire à la vie sans être astreints à fournir de travail.

Le carnet de producteur donne droit :

1° à consommer, d'après le rationnement en vigueur, ou d'après ses besoins en cas de consommation libre, tous les produits distribués dans la localité ;

2° à posséder en usufruit un logement ou maison, avec les meubles indispensables, la volaille de basse-cour et un morceau de jardin, si la collectivité l'accorde ;

3° à user des services publics ;

4° à prendre part aux assemblées souveraines de l'usine, de l'atelier, du chantier, de la section, du syndicat et de la fédération locale.

La fédération locale devra s'efforcer de parer aux besoins de la localité et de développer ses industries particulières, celles qui conviennent le mieux à sa situation ou qui seront suggérées par les besoins nationaux.

Dans l'assemblée générale, les bras se distribueront entre les divers syndicats, et ceux-ci les distribueront entre leurs sections de chantier ou d'atelier, enfin, celles-ci entre les fonctions particulières, en vue d'occuper tout le monde le plus efficacement possible.

Toutes les initiatives qui ne sont pas proprement économiques échappent à la compétence de la fédération locale et sont le domaine propre de l'initiative particulière des individus ou des groupes.

FONCTIONNEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE

Chaque syndicat doit s'efforcer de favoriser les initiatives qui ont pour conséquence un progrès dans le bien-être de tous, en particulier celles qui ont trait à la défense de la santé publique et à un aménagement plus sain et plus agréable du travail.

La nécessité économique oblige l'individu à coopérer dans la vie économique de la localité. La même nécessité va se manifester sur les collectivités locales, les obligeant à coopérer dans l'économie nationale. Mais l'économie nationale ne doit pas dépendre d'un Comité central, ni d'un Conseil suprême, germes d'autoritarisme, facteurs de dictature et repaires de bureaucratie.

Nous avons dit que nous n'avons que faire d'un pouvoir ordonateur ou d'un faiseur de plan étranger à l'accord mutuel entre les localités. Lorsque toutes les localités (villes, villages et hameaux) ont ordonné leur vie intérieure, l'organisation nationale atteint toute la perfection réalisable. Et nous pouvons en dire autant de la vie locale. Lorsque tous les individus qui la composent trouvent la satisfaction de leurs besoins, la vie économique de la Commune ou de la Fédération locale, elle aussi, sera parfaite.

En biologie, pour qu'un organisme jouisse de « physiologisme » ou « normalité », il est nécessaire que chacune de ses cellules accomplisse sa tâche naturelle et pour cela, deux choses sont nécessaires : assurer la circulation du sang et les connexions nerveuses. La vie nationale de même, est naturelle ou normale, lorsque chaque localité remplit sa fonction assurant la circulation des produits dont on manque et se débarrassant de ce qui s'accumule. Ceci implique deux choses : les communications, qui mettent les localités au courant de leurs besoins mutuels, et les transports qui leur permettent de se venir en aide.

Ici se manifeste la raison d'être des Fédérations nationales d'industries, organismes aptes à former la structure des services collectivisés, selon un plan national de communications et de transports (Postes, télégraphe, téléphone ; — Réseaux routiers, fluviaux et ferroviaire).

Au-dessus de l'organisation locale, il ne doit exister aucune superstructure, sauf celle correspondant à une fonction spéciale qu'il est impossible d'organiser localement. Les Congrès confédéraux sont les seuls interprètes de la volonté nationale, encore n'exercent-ils que circonstantiellement et transitoirement la souveraineté que leur confèrent les résolutions des assemblées de base.

En plus de la Fédération des Transports et Communications, il peut être nécessaire de former des Fédérations régionales, lorsqu'il s'agit par exemple de distribution d'énergie, d'irrigation ou de renovation forestière.

Les Fédérations nationales ou régionales auront donc à transformer en propriété communes les voies, réseaux, édifices, machines, appareils et ateliers relatifs aux grands services publics de communications, transports et distribution. Ils offriront gratuitement leurs services aux localités, groupements et individus qui de leur côté coopèrent de leurs efforts à l'économie nationale :

1° en livrant les produits et richesses qu'ils ont de reste ;

2° en s'offrant à surproduire ce dont la nation a besoin, lorsque cela entre dans leurs possibilités ;

3° en contribuant aux offres personnelles de travail, matériaux, etc... en faveur des services publics en question.

C'est la mission des Fédérations nationales des communications et transports de mettre en relation toutes les localités, en assurant le transport entre les régions productrices et les régions consommatrices, et en faisant passer d'abord les produits périssables ou qui doivent se consommer de suite, comme le poisson, le lait, les fruits et la viande.

Pour assurer le service des localités, répondre aux besoins et décongestionner les localités surproductrices, il s'agit avant tout de la bonne organisation des transports.

Ni un cerveau unique, ni un trust des cerveaux, ne peuvent préordonner cette circulation. Les individus s'entendent en se réunissant, et les localités en entrant en relations mutuelles. Un guide de directions, avec la production particulière à chaque localité, permettrait de faciliter les approvisionnements en faisant connaître ce qui peut être demandé à une ville ou région et ce qu'on peut lui offrir. De même que le besoin oblige les individus à rassembler leurs efforts, pour contribuer à la vie économique des localités, de même le besoin aussi forcera les collectivités à réunir leurs activités dans un complexe économique national. C'est le système circulatoire (transports) et le système nerveux (communications) qui permettent l'établissement de ces relations interlocales. Ni la bonne marche de l'économie, ni la liberté de l'individu n'exigent d'autres complications.

CONCLUSIONS

Le communisme libertaire est le point de départ nécessaire pour que la société s'organise spontanément et librement, et pour que l'évolution sociale, sans déviation artificielle, s'accomplisse pour le bien de tous.

C'est la solution la plus rationnelle du problème économique, car il répond à une distribution équitable de la production et du travail socialement nécessaire pour l'obtenir. Personne ne doit s'évader du besoin de coopérer avec son effort à la production, puisque c'est la nature elle-même qui nous impose cette dure loi du travail dans les climats où les aliments ne se produisent pas spontanément.

La contrainte économique trouve son expression dans l'organisation sociale. Mais elle est et doit être aussi la seule contrainte que la collectivité puisse légitimement exercer sur l'individu. Toutes les autres activités culturelles, artistiques, scientifiques, doivent rester en marge du contrôle de la collectivité et entre les mains des libres groupements mettant en œuvre les diverses passions et tendances.

Comme la journée de travail obligatoire n'épuisera pas, ainsi qu'elle fait aujourd'hui, la capacité de travail du producteur, il y aura place dans la vie en marge de la production contrôlée, pour une activité complètement spontanée, fruit de la joie et de l'enthousiasme, et qui trouvera en elle-même satisfaction et récompense. Dans cette production joyeuse est en germe une vie nouvelle : celle que l'anarchisme exalte et propage. Et quand elle remplira les besoins de la société, il n'y aura plus nul besoin de la tutelle économique des organisations sur les individus.

Pour la propagande ce cahier est vendu :

Les 10 exemplaires : 2 fr. 50 ; les cent : 20 fr. (franco).

Envoyez votre adhésion aux Amis de Terre Libre *moyennant une cotisation annuelle de 10 francs.* (3 fr. 50 pour le journal, 3 fr. 50 pour les cahiers, 3 fr. pour le groupe). A. Prudhommeaux - 10, rue Emile-Jamais, *Nimes* (Gard)

Le gérant : A. PRUDHOMMEAUX.

MP COOP. LA LABORIEUSE, NIMES

LES CAHIERS DE TERRE LIBRE - - SÉRIE 1936

12 fascicules : 3 fr. 50 franco.

Le numéro : 0 fr. 30.

1. — En Période Electorale (Errico Malatesta).
2bis. — La Paix Inconnue, poèmes pacifistes (L. Boué).
3. — La Charte fasciste du Travail (A. Franck).
4-5-6. — Le Communisme libertaire, but de la C N T (I. Puente).
7. — « Sur le tas », Souvenirs d'une exploitée (S. Galois).
8. — Pour un renouveau de l'Anarchisme en France.
9. — Le Socialisme et la Peine de Mort (Un Socialiste).
10. — Que sont la C N T et la F A I ? (Documents).
11. — Réflexions sur « Le Monde Nouveau (Ch. Fouyer).
12. — De Taylor à Stakhanov (Réédition du numéro 2).

* * *

Abonnement aux Cahiers de Terre Libre *pour la Série 1936 :* 3 fr. 50. — *Envois par quantités : 10 exemplaires :* 2 fr. 50. *Le cent :* 20 fr. (franco).

A. PRUDHOMMEAUX - 10, rue Emile-Jamais, *Nimes.*

LECTURES RECOMMANDEES

CHALLAYE F. : Pour la Paix, sans aucune réserve	0.50
Comités d'Action : Travailleurs, défendons-nous !	1.00
Com. Van der Lubbe : Prolétaire ou provocateur ?	0.30
Correspondance Int. Ouvrière (1932-33) : 10 nos	5.00
LAROQUE A. : Paroles de Révolte (recommandé)	2.50
MEURANT H. : Girier-Lorion, mort au bagne ! .	0.50
MICHAUD : Vérités et mensonges du bolchévisme	1.00
ROTHEN : Panem et Circenses (contre les corridas)	1.25
Le Semeur : No spécial sur l'incendie du Reichstag	0.50
Terre Libre (1934-35) : la série de 15 nos dif. .	3.50
VAN DEN BROCK : « Popaul », pamphlet prolétarien	10.00
VAN DER LUBBE : Carnet de route d'un sans-patrie	0.50

LES 12 OUVRAGES, FRANCO, AU LIEU DE 25 fr. 55 :

15 FRANCS SEULEMENT !